

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 06 MARS 2025

Date de convocation :
28.02.2025

Nombre de Membres :
En Exercice : 12
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 1
Siège vacant non
comptabilisé : 1

Résultat du vote :
Voix « pour » : 11
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
28.02.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six mars, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni dans la salle du rez de chaussée de l'espace Maurice Genevoix sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Étaient présents : Mme GROS, Mme PIGEAT, Mr BAUGE, Mme CAPPENDŸK, Mme TURE, Mme MOREAU, Mr MOURBRUN, Mme MARGUERITAT et Mme VAN DE WALLE

Avait donné pouvoir : Mr KOCH représenté par Mme VAN DE WALLE.

Était absent ou excusé : Mr DEBROYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDŸK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2025/03 ACTE AU PRESIDENT : SAAD ACCORD TARIFAIRE

9.1 Autre domaine de compétences

- Avenant 2025 portant accord tarifaire pour les services SAAD, Portage de Repas et accompagnement transport avec la mutuelle VYV, ressortissant Ressources Mutuelles Assistance. Cet accord fixe les tarifs des services pour l'année 2025.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, prennent acte de l'accord tarifaire entre le CCAS et la mutuelle VYV Ecoute et Solutions pour l'année 2025.

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Régine CAPPENDŸK

Publié sur le site internet de la commune

le : 21 03. 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>